

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

# ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS – 2019

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'État d'infirmier

### CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## CALENDRIER

*Dates communes au regroupement des IFSI de l'Académie de Limoges*

<b>Ouverture des inscriptions</b>	Mardi 22 janvier 2019
<b>Clôture des inscriptions</b>	Jeudi 14 mars 2019
<b>Épreuve écrite AS / AP</b>	Jeudi 11 Avril de 10h à 12 h
<b>Épreuve pour les candidats justifiant de 3 ans de cotisation sociale et Disposant d'une attestation de l'ARS de 2017 ou de 2018</b>	Jeudi 11 Avril 2019 Épreuve de calcul de 10h30 à 11h Entretien à partir du 2 Avril 2019
<b>Épreuve écrite pour les candidats justifiant de 3ans de cotisation sociale</b>	Jeudi 11 Avril 2019 Épreuve écrite de 10h30 à 11h30 Entretien à partir du 2 Avril 2019
<b>Affichage des résultats</b>	Mardi 30 Avril à 14 h
<b>Frais de sélection</b>	100 euros

*Ces frais correspondent aux frais d'ouverture et de traitement de votre dossier administratif et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié. De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, une demande de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.*

## CONVOICATIONS

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat inscrit à l'adresse indiquée sur la fiche administrative. Si vous n'avez pas reçu de convocation 8 jours avant la date des épreuves, veuillez prendre contact par téléphone avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel vous avez déposé votre dossier.

**Il est impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFSI tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...)**

**ATTENTION :** Pour vous présenter aux épreuves de sélection, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo (carte nationale d'identité ou passeport) ou, pour les candidats ressortissants d'un pays hors Union Européenne, un passeport, une carte de séjour, une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## NOTICE EXPLICATIVE

**Les modalités d'inscription pour la sélection en formation infirmière changent pour 2019, choisissez les modalités en fonction de votre situation.**

**Signification de formation professionnelle continue selon l'article L6311-1 du Code du Travail :**

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance ».

**Les différentes situations :**

**SITUATION 1**

Vous êtes titulaire du diplôme d'aide-soignant (e) ou d'auxiliaire de puériculture et vous justifiez d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions, reportez-vous aux modalités de sélection [page 3](#)

**SITUATION 2**

Vous êtes salarié (e), vous cotisez depuis 3 ans à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions et vous êtes titulaire de l'attestation délivrée par l'ARS soit en 2017, soit en 2018, suite au jury régional de présélection, reportez-vous aux modalités de sélection [page 4](#)

**SITUATION 3**

Vous êtes salarié (e) et vous cotisez depuis 3 ans à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions, reportez-vous aux modalités de sélection [page 5](#)

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**LES EPREUVES DE SELECTION  
CANDIDATS TITULAIRES D'UN D.E.A.S. ou D'UN D.E.A.P.**

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018

*Les modalités et les épreuves de sélection prévues sur le fondement des anciennes dispositions de l'article 25 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, s'appliquent pour la procédure de sélection réalisée en 2019.*

**LES INSCRIPTIONS**

Les candidats choisissent l'IFSI dans lequel ils souhaitent entrer en formation.

**La clôture des inscriptions est fixée au 14 mars 2019 : à 17 h dans l'IFSI en cas de dépôt ou à minuit le cachet de la poste faisant foi.**

**L'ÉPREUVE**

L'épreuve écrite consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

Cet examen permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

**L'épreuve aura lieu le jeudi 11 Avril 2019 de 10 h à 12 h dans l'IFSI choisi.**

**LES RÉSULTATS**

Les résultats de cette épreuve de sélection seront communiqués aux candidats **par voie d'affichage à l'I.F.S.I., par courrier et sur le site Internet le 30 Avril à partir de 14 h.**

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 15 / 30 mais ne pouvant pas être retenus dans l'IFSI de leur choix par insuffisance de places, pourront se voir proposer une place dans un autre IFSI de l'académie de Limoges disposant de places.

***Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme **admis** à cette épreuve, qui se sont inscrits sur Parcoursup, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription « Parcoursup ».***

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## LES EPREUVES DE SELECTION

## CANDIDATS TITULAIRES D'UNE AUTORISATION DELIVREE PAR L'ARS

## LES INSCRIPTIONS

Les candidats choisissent l'IFSI dans lequel ils souhaitent entrer en formation.

**La clôture des inscriptions est fixée au 14 mars 2019 : à 17 h dans l'IFSI en cas de dépôt ou à minuit le cachet de la poste faisant foi.**

## LES EPREUVES

Elles sont au nombre de deux

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de vingt minutes, est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

- Une épreuve écrite de calculs simples d'une durée de trente minutes : elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire**

**Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves**

## LES RÉSULTATS

Les résultats de cette épreuve de sélection seront communiqués aux candidats **par voie d'affichage à l'I.F.S.I., par courrier et sur le site Internet le 30 Avril à partir de 14 h.**

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 / 40 mais ne pouvant pas être retenus dans l'IFSI de leur choix par insuffisance de places, pourront se voir proposer une place dans un autre IFSI de l'académie de Limoges disposant de places.

***Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis à cette épreuve, qui se sont inscrits sur Parcoursup, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription « Parcoursup ».***

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## LES EPREUVES DE SELECTION

## CANDIDATS JUSTIFIANT DE TROIS ANS DE COTISATION SOCIALE

## LES INSCRIPTIONS

Les candidats choisissent l'IFSI dans lequel ils souhaitent entrer en formation.

**La clôture des inscriptions est fixée au 14 mars 2019 : à 17 h dans l'IFSI en cas de dépôt ou à minuit le cachet de la poste faisant foi.**

## LES EPREUVES

Elles sont au nombre de deux

○ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de vingt minutes, est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

○ Une épreuve écrite comprenant deux sous-épreuves :

• Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points et d'une durée de 30 minutes. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

• Une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points et d'une durée de 30 minutes. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire  
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves**

## LES RESULTATS

Les résultats de ces épreuves de sélection seront communiqués aux candidats **par voie d'affichage à l'I.F.S.I., par courrier et sur le site Internet le 30 Avril à partir de 14 h.**

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 / 40 mais ne pouvant pas être retenus dans l'IFSI de leur choix par insuffisance de places, pourront se voir proposer une place dans un autre IFSI de l'académie de Limoges disposant de places.

***Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis à cette épreuve, qui se sont inscrits sur Parcoursup, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription « Parcoursup »***

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION**

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

**NOM D'USAGE :** .....

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

**PRENOMS :** .....

**JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES COMMUNS AUX TROIS SITUATIONS**

- La fiche administrative page 7
- Curriculum vitae pages 8 et 9
- Lettre de motivation page 10
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité recto verso
- Diplômes obtenus (photocopies)
- Notification d'avis d'aménagement des conditions de concours de la CDAPH mentionnant la date de cette épreuve
- Un chèque d'un montant de 100 euros est à libeller à l'ordre du trésor public sauf pour :
  - L'IFSI de la Croix Rouge Française le chèque sera à libeller à IRFSS Croix Rouge Française Limoges.
  - L'IFSI de GUERET, le chèque sera à libeller à « trésorerie santé publique »

**JUSTIFICATIFS SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES**

Situation 1 : AS /AP	Situation 2 : 3 ans de cotisation sociale et attestation ARS <sup>3</sup>	Situation 3 : 3 ans de cotisation sociale
<input type="checkbox"/> Copie du ou des certificats de travail ou attestation employeur justifiant 3 ans d'exercice professionnel à la date de clôture d'inscription aux épreuves de sélection, <b>soit 4821 h<sup>1</sup></b> (sont exclus fiches de paie et contrats)	<input type="checkbox"/> Copie du justificatif de présélection délivré par l'ARS en 2017 ou en 2018 <input type="checkbox"/> Copie du ou des certificats de travail ou attestation employeur justifiant 3 ans d'exercice professionnel à la date de clôture d'inscription aux épreuves de sélection, <b>soit 4821 h<sup>2</sup></b> (sont exclus fiches de paie et contrats)	<input type="checkbox"/> Copie du ou des attestations employeur(s) et attestations de formations continues

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU**

<sup>1</sup> Hors situation d'aide-soignante à repos variables ou travaillant de nuit

<sup>2</sup> Hors situation d'aide-soignante à repos variables ou travaillant de nuit

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**FICHE ADMINISTRATIVE**

N° de dossier : \_\_\_\_\_

Réservé à l'IFSI

Veuillez compléter en MAJUSCULES (au stylo bleu ou noir) toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet

NOM DE L'IFSI CHOISI : .....

● IDENTITE

NOM DE NAISSANCE : .....

NOM D'USAGE (nom d'épouse) : .....

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRENOMS : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... LIEU : .....

NATIONALITE : .....

DEPARTEMENT : ..... SEXE : Masculin  Féminin

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE Obligatoire: .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

E-MAIL obligatoire : .....

● TITRE D'INSCRIPTION

- Titulaire du DE Aide-Soignant(e) / Auxiliaire de Puériculture
- Candidat ayant cotisé trois ans et disposant d'une autorisation délivrée par le jury présélection ARS
- Candidat ayant cotisé trois ans

Je soussignée ..... accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur Internet  
Je soussigné(e)..... refuse que mon identité paraisse à la publication des résultats sur Internet  
**J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés sur ce dossier d'inscription. Je soussigné(e), ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.**

A : ..... Le :

**SIGNATURE DU CANDIDAT** (ou, si le candidat est mineur, des parents ou tuteurs)

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidat(e)ure. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

**ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

**CURRICULUM VITAE**

**PARCOURS SCOLAIRE** Compléter le tableau par ordre chronologique

ANNÉE	DERNIERE CLASSE FRÉQUENTÉE (collège, lycée)	LIEU	VALIDATION ou DIPLÔME OBTENU
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (CAP / BEP / BAC PRO ...)</b>			
<b>AUTRES FORMATIONS</b>			

**PREPARATION CONCOURS** Avez-vous ou faites-vous une préparation à cette sélection ? Si oui compléter le tableau.

ORGANISME	ANNEE

**FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES** (Réalisées dans le cadre de votre activité professionnelle sur les 5 dernières années)

ANNÉE	INTITULE	OBSERVATION

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences** et/ou stages et/ou **activités professionnelles de toute nature**, de courte ou de longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

ANNEE	NATURE DE L'ACTIVITE	EMPLOYEUR	DUREE DE L'EMPLOI

### CENTRES D'INTERET





**ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS****INFORMATIONS :****CONDITIONS MEDICALES POUR L'ENTREE DÉFINITIVE  
EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

En vertu de l'article 54 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux, **l'admission définitive** est subordonnée :

- a) à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat établi par un médecin agréé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
- b) à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur** fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. »

Le candidat qui ne fournirait pas ces documents, pourrait ne pas être accepté en formation et perdrait le bénéfice des épreuves de sélection. Aussi, nous vous conseillons **de vous assurer de ces conditions dès le résultat de votre admission.**

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**LISTE DES IFSI DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES RATTACHÉS A L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES**

**IFSI du CHU de LIMOGES**

88 rue du Pont Saint Martial

87 042 LIMOGES

☎ 05 55 50 96 85

Courriel : ifsi@chu-limoges.fr

Site internet : <http://www.chu-limoges.fr/l-institut-de-formation-en-soins-infirmiers-ifs.html>

Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 94 issus de Parcoursup et 46 issus de la FPC

---

**IFSI du Centre Hospitalier de GUÉRET**

26 Chemin des Amoureux

23 000 GUÉRET

☎ 05 55 51 70 60

Courriel : ifsi@ch-gueret.fr

Site internet : <http://www.ch-gueret.fr>

Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 55 issus de Parcoursup et 26 issus de la FPC

---

**IFSI du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze**

3 place du Docteur Maschat

19 012 TULLE

☎ 05 55 29 80 51

Courriel : ifsi@ch-tulle.fr

Site Internet : <http://www.ifs-tulle.fr>

Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 37 issus de Parcoursup et 18 issus de la FPC

---

**IFSI du Centre Hospitalier de Haute Corrèze**

2 avenue du Docteur Roullet

19 000 USSEL

☎ 05 55 96 40 23

Courriel : ifsi@ch-ussel.fr

Site Internet : <http://www.ifs-ussel.fr>

Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 33 issus de Parcoursup et 16 issus de la FPC

## ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### IFSI du Centre Hospitalier

3 boulevard du Docteur Verlhac

19 312 BRIVE

☎ 05 55 92 79 55

➤ Courriel : [ifsi@ch-brive.fr](mailto:ifsi@ch-brive.fr)

Site Internet : <http://www.ifsibrive.fr>

Rentrée le 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 41 issus de Parcoursup et 20 issus de la FPC

---

### IFSI de la Croix Rouge Française

25 rue Sismondi

87 100 LIMOGES

☎ 05 87 75 32 00

Courriel : [irfss.limousin@croix-rouge.fr](mailto:irfss.limousin@croix-rouge.fr)

Site Internet : <http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr/>

Rentrée le 2 septembre 2019

Capacité d'accueil : 73 issus de Parcoursup et 35 issus de la FPC

---